457344 - La Loi

OUDART S.A.
Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 500,00 euros
Siège social : 10 A, rue de la Paix - 75002 PARIS

349 047 936 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019 Comptes annuels sociaux et consolidés approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF		Au 31/12/2019		Au 31/12/2018
ACTIF	Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
Caisse, Banque				
centrales, C.C.P	224,02	-	224,02	253,23
Créances sur les éts				
de crédit	68 334 257,34	-	68 334 257,34	63 684 850,60
- A vue	29 099 425,24	-	29 099 425,24	27 609 986,60
- A terme	39 234 832,10	-	39 234 832,10	36 074 864,00
Op. avec la citèle	7 979 299,85	143,87	7 979 155,98	6 825 824,64
- Avces s/avoirs fin	7 930 000,00	-	7 930 000,00	6 759 928,06
- Int. courus s/créa	20 341,56	-	20 341,56	18 173,70
- Cptes-titres cltèle	28 465,99	-	28 465,99	
- Créa. douteuses	492,30	143,87	348,43	9 694,02
Oblig. et aut. titres à				
rev. fixe : tit. de plact	6 020 914,38	38 454,04	5 982 460,34	6 009 714,22
Actions et aut. tit. à				
rev. var. : tit. de plact	19 253 343,09	61 015,66	19 192 327,43	6 589 120,71
Particip. et autres tit.				
dét. à long terme	44 324,37	0,00	44 324,37	0,00
- Titres de particip.				
dans d'autres ent.				
à caractère fin	44 324,37	-	44 324,37	-
Parts dans les				
entreprises liées	5 213 586,28	0,00		5 213 586,28
Immob. inc	2 202 222,63		1 146 116,65	1 167 800,12
- Logiciels inf	1 073 430,43	1 056 105,98	17 324,45	33 927,92
- Fds commercial	1 128 792,20	0,00	1 128 792,20	1 128 792,20
- Immobilisations inc.				
en cours	0,00	.	0,00	5 080,00
Immob. corp	2 078 018,19	1 852 677,82	225 340,37	230 290,18
- Agcts et instal	1 707 567,43		210 351,05	208 321,31
- Mat. de bur inf	148 562,78	142 179,06		10 074,23
- Mobilier	221 887,98	213 282,38	8 605,60	11 894,64
Autres actifs	1 588 326,57	0,00	1 588 326,57	3 194 959,50
- Cptes règlement tit.				
des éts de crédit	145 169,68	-	145 169,68	1 207 729,54
- Cptes-tit. clientèle	340 067,00	-	340 067,00	0,00
- Débiteurs divers	1 103 089,89	-	1 103 089,89	1 987 229,96
Comptes de régul	14 838,44	0,00	14 838,44	21 368,33
- Ch. comptabilisées				
d'avance	14 838,44	-	14 838,44	21 368,33
TOTAL ACTIF	112 729 355,16	3 008 397,37	109 720 957,79	92 937 767,81

PASSIF	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
PASSIF	Au 31/12/2019	AU 31/12/2016
Dettes envers les éts de crédit : à vue	1 475,00	1 100,00
Opérations avec la clientèle	95 076 074,01	78 132 719,27
- Comptes à terme P.E.A	38 553 722,50	28 261 211,09
- Dettes rattachées sur opérations clientèle	222,85	0,00
- Comptes-titres des OPCVM	4 294 157,00	3 997 455,07
- Comptes-titres de la clientèle	52 227 971,66	45 874 053,11
Autres passifs : créditeurs divers	1 097 299,85	1 074 864,86
Comptes de régularisation	573 430,12	480 086,34
- Charges à payer	462 619,28	446 279,71
- Divers	110 810,84	33 806,63
Provisions réglementées	70 397,39	70 397,39
Capital souscrit	5 500 000,00	5 500 000,00
Réserves	1 836 457,81	1 836 457,81
Report à nouveau	5 579 641,74	5 676 679,34
Résultat de l'exercice	- 13 818,13	165 462,80
TOTAL PASSIF	109 720 957,79	92 937 767,81

HORS-BILAN	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Engagements donnés	310 670,00	155 684,32
- Engagements de financement	0,00	55 438,07
- Engagements de garantie	310 670,00	100 246,25
Engagements reçus : engagements de garantie	8 261 011,56	6 875 571,76
TOTAL HORS-BILAN	7 950 341,56	6 719 887,44

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	178 752,12	299 250,62
- Sur opérations avec les éts de crédit	105 112,08	224 710,40
- Sur opérations avec la clientèle	73 640,04	74 540,22
Intérêts et ch. ass. : s/op. avec les éts de crédit	- 19 337,81	- 4 262,01
Revenus des titres à revenu variable	1 635 985,00	1 525 510,00
Commissions (produits)	3 266 068,66	3 617 894,57
Commissions (charges)	- 2 307 895,22	- 2 484 755,60
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociation	- 253,06	
- Solde en perte des op. sur titres de transaction	- 249,15	115,40
- Solde en perte des opérations de change	- 3,91	0,00
Gains ou pertes s/op. des portef. de plact et ass. :		
solde en perte des opérations s/titres de plact	- 87 389,68	- 54 295,49
Autres produits d'exploitation bancaire	837 610,08	1 047 751,02
Autres charges d'exploitation bancaire	- 13 914,60	- 9 705,72
PRODUIT NET BANCAIRE	3 489 625,49	3 937 502,79
Charges générales d'exploitation	- 4 165 203,91	- 4 263 735,90
- Frais de personnel	- 1 972 653,46	- 1 782 523,90
- Autres frais administratifs	- 2 192 550,45	- 2 481 212,00

Dat a amand at a alimanah ina at aana	- 87 355,53	- 128 908,97
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	,	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 762 933,95	- 455 142,08
Coût du risque	2 760,10	- 2 903,97
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT	- 760 173,85	- 458 046,05
Résultat exceptionnel	66 476,84	4 746,85
Produits exceptionnels	66 805,55	4 978,32
Charges exceptionnelles		- 231,47
Impôt sur les bénéfices	679 878,88	618 762,00
RESULTAT NET	- 13 818,13	165 462,80

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en euros).

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les comptes annuels sont établis et présentés en euros. Les comptes annuels sont également établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation applicables aux établissements de crédit (Règlement de l'ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 du Comité de la réglementation comptable). De plus, les comptes ont été élaborés dans le respect du principe de prudence et des principes suivants : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables ; indépendance des exercices. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels : Portefeuilles titres. Titres de transaction. Ces postes du bilan représentent l'ensemble des valeurs mobilières classées en compte de « titres de transaction ». Ces titres sont acquis dans l'intention de les céder dans un délai de 6 mois. Ils sont réévalués lors de chaque arrêté comptable et à la clôture de l'exercice. **Titres de placement.** La valeur brute des titres cotés a été déterminée au prix d'achat ou, le cas échéant, au cours du jour de leur virement du compte de « titres de transaction » sur le compte de « titres de placement ». En particulier, les obligations sont comptabilisées pour la valeur initiale au pied de coupon, à laquelle s'ajoute la valeur du coupon couru à la clôture de l'exercice. Les revenus du portefeuille titres sont comptabilisés en date d'encaissement, les intérêts courus sur les obligations sont également inscrits au compte de revenus de titres. Les primes et décotes (différences entre les prix d'acquisition coupon couru exclu et les prix de remboursement) des titres de placement à revenu fixe sont étalées linéairement. Titres de participation et titres d'entreprises liées. A la clôture de l'exercice, la valeur comptable des titres est comparée à leur valeur d'usage, qui dépend de l'activité exercée et de la capacité bénéficiaire de la société. En cas de valeur d'usage inférieur à la valeur comptable, une dépréciation est constituée. Immobilisations. Immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants : fonds de commerce; logiciels informatiques. Immobilisations financières. Sont considérées comme immobilisations financières les obligations et autres titres à revenu fixe et les actions et autres titres à revenu variable destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement. Elles sont classées à l'actif du bilan sous les postes : parts dans les entreprises liées; Une entreprise est considérée comme liée quand elle est contrôlée de manière exclusive ou conjointe ou quand la société exerce une influence notable sur celle-ci ; participations et activités de portefeuille ; ce poste regroupe les titres d'immobilisations financières d'entreprises non liées. Les créances sur ces entreprises et les intérêts courus sur ces créances sont inscrits au poste « Créances sur la clientèle ». Comptabilisation. La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Amortissement. La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée normale d'utilisation, identique pour une même catégorie de biens. A titre indicatif, les méthodes utilisées sont les suivantes : Mode et durée. Logiciels : Linéaire 3 ou 5 ans, Mobilier : Linéaire 5 ou 10 ans, Matériel de bureau et informatique : Linéaire ou dégressif 3 ou 5 ans, Matériel de transport : Linéaire 5 ans, Agencements : Linéaire 5 ou 10 ans. En ce qui concerne le fonds de commerce, les éléments de calcul restent favorables par rapport à son évaluation d'apport ou d'acquisition et ne justifient aucune dépréciation et aucun amortissement. Créances sur la clientèle. Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera pour l'établissement. En particulier, des dépréciations sur créances douteuses sont constituées pour faire face au risque de soldes débiteurs de comptes titres de la clientèle (montant au 31/12/2019 : 143,87 euros). Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.). Aucun fonds pour risques bancaires généraux, conforme au règlement 90-02 du Comité de la règlementation bancaire, n'a été constitué. Opérations en devises. Montant global de la contrevaleur en euros de l'actif et du passif en devises (conformément à l'article 11 du règlement n° 89-01 du 22/06/1989) : 776 514 euros.

CONSOLIDATION. Les comptes de la société OUDART S.A. font l'objet d'une consolidation, par intégration globale, par EFG INTERNATIONAL AG, établissement bancaire de droit suisse (siège social : Bleicherweg 8 - 8001, Zurich - Suisse). FAIT CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE. Néant.

EVENEMENT SUBSEQUENT A LA CLOTURE. L'épidémie de Covid-19 a des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers, qui s'aggraveraient si l'épidémie rapidement n'était pas contenue. Ces impacts auront nécessairement des conséquences sur l'activité, les revenus et le résultat. L'ampleur et la durée de ces impacts pour OUDART SA sont impossibles à déterminer à ce stade

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE BILAN. Immobilisations incorporelles.

Mouvements de l'actif immobilisé	Valeur brute en début d'exer.	Augmentation	Diminution	Valeur brute en fin d'exer.
Logiciels inf	1 060 174	13 256	0	1 073 430
Fonds commercial	1 128 792	0	0	1 128 792
Avances, acomptes,				
immob. en cours	5 080	0	5 080	0
TOTAL IMMOB. INC.	2 194 047	13 256	5 080	2 202 223

Etat des amortissements. Logiciels informatiques et Total Immobilisations incorporelles, Montant des amortissements en début d'exercice : 1 026 247, Dotation de l'exercice : 29 859, Montant des amortissements en fin d'exercice : 1 056 106. Immobilisations corporelles.

Mouvements de l'actif immobilisé	Val. brute en début d'exer.	Augmentation	Valeur brute en fin d'exer.
Agencements et installations	1 658 383	49 184	1 707 567
Matériel de bureau et informatique	145 201	3 362	148 563
Mobilier	221 888	0	221 888

TOTAL IMMOB. CORPORELLES	2 025 472	52 546	2 078 018
Etat des amortissements	Montant des amort. en début d'exer.	Dotation de l'exercice	Montant des amort. en fin d'exercice
Agencements et installations	1 450 062 135 127 209 993	47 154 7 052 3 289	1 497 216 142 179 213 282
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	1 795 182	57 495	1 852 677

Immobilisations financières. Mouvements de l'actif immobilisé. Entreprises liées et Total Immobilisations financières, Valeur brute en début et en fin d'exercice :

Variation des provisions	Montant des provisions en début d'exer.	Dotation ou augmentation de l'exercice	Reprise ou diminution de l'exercice	Montants des provisions en fin d'exer.
Provisions : Prov. réglementées	70 397	-	-	70 397
TOTAL	70 397	0	0	70 397
Prov. pour dépréc. : - S/val. mob. de plact. - S/créa. douteuses	27 318 2 904	90 882 144	18 730 2 904	99 470 144
TOTAL	30 222	91 025	21 634	99 614

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle	Valeur inscrite au bilan	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle de plus de 3 mois à 1 an	Durée résiduelle de plus d'1 an à 5 ans	Durée résiduelle sup. à 5 ans
Créa. s/les éts de crédit :					
- A vue	29 099 425	29 099 425	0	0	0
- A terme	39 234 832	39 234 832	0	0	0
Créances sur la clientèle :					
- Avances sur avoirs fin	7 930 000	75 000	4 935 000	2 920 000	0
- Aut. créa. et int. courus .	49 156	49 156	0	0	0
Oblig. et aut. tit. à rev. fixe	5 982 460	0	3 968 180	2 014 280	0
Participations et autres tit.					
détenus à long terme	44 324	-	-	-	44 324
Autres actifs	1 588 327	1 078 857	207 637	62 412	239 421

ptes de régularisation	14 838	340	10 224	4 274	0	
ettes s/les éts de crédit : vue	1 475	1 475	0	0	0	
omptes créditeurs de la						
lientèle	95 076 074	95 076 074	0	0	0	
utres passifs	1 097 300	1 097 300	0	0	0	
ptes de régularisation	573 430	363 105	28 000	182 325	0	

Créances et dettes relatives aux entreprises liées et aux entreprises à lien de participation. Cette note mentionne pour certains postes les montants des opérations se rapportant ou non à des entreprises liées ou à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation (en aval ou en amont). Créances sur les établissements de crédit, A vue, Valeur inscrite au bilan : 29 099 425, Opérations avec des entreprises liées : 10 082 904, A terme, Valeur inscrite au bilan : 39 234 832, Créances sur la clientèle, Valeur inscrite au bilan : 7 979 156, Obligations et autres titres à revenu fixe, Valeur inscrite au bilan : 5 982 460, Autres actifs, Valeur inscrite au bilan : 1 588 327, Opérations avec des entreprises liées : 55 688, Dettes sur les établissements de crédit, A vue, Valeur inscrite au bilan et Opérations avec des entreprises liées : 1 475, Comptes créditeurs de la clientèle, Valeur inscrite au bilan : 95 076 074, Autres passifs, Valeur inscrite au bilan : 1 097 300, Opérations avec des entreprises liées : 464 355, Engagements donnés, Engagement de garantie, Valeur inscrite au bilan : - 310 670, Engagements reçus, Engagement de garantie, Valeur inscrite au bilan : 8 261 012. Montant des prêts et emprunts participatifs (titre IV de la loi n° 78-741 du 13/07/1978) : néant. Ventilation du portefeuille-titres. Montants nets. Portefeuille de placement et Total, Obligations et autres titres à revenu fixe : 5 982 460, Actions et autres titres à revenu variable : 19 192 327, Total : 25 174 788. La société ne détient aucune de ses propres actions. **Transferts entre postes des portefeuilles-titres au cours** de l'exercice (montant net). Néant.

Evaluation des titres de placement et des titres d'investissement	Valeur brute comptable	Différence entre la val. brute et la val. de marché	Provision pour dépréciation	Valeur nette comptable
Oblig. et assimilés	6 020 914	- 38 454	- 38 454	5 982 460
O.P.C	19 253 343	- 61 016	- 61 016	19 192 327
TOT. TIT. DE PLACT	25 274 257	- 99 470	- 99 470	25 174 788
TOTAL GENERAL	25 274 257	- 99 470	- 99 470	25 174 788

Ventilation des O.P.C. détenus dans le portefeuille-titres. Titres de placement et Total, Valeur nette comptable et dont O.P.C. français : 19 192 327. Autres informations concernant le portefeuille-titres au 31/12/2019. Néant.

Liste des participations et des entreprises liées	Capital	Capitaux propres (*)	Nbre d'actions détenues	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice	Chiffre d'affaires
Entreprises liées : OUDART GESTION	1 000 000	7 192 708	59 994	99,99 %	916 900	8 154 516
OUDART PATRIMOINE	56 120	2 549 563	3 680	100,00 %	729 548	1 819 219

Cr De

cli Aι Cr

(*) Capital et résultat du dernier exercice inclus. L'exercice social est arrêté au 31/12/2019. Participations indirectes. La société OUDART GESTION a cédé à OUDART SA, le 04/06/2014, 4 % du capital de la société OUDART PATRIMOINE.

Eléments concernant les entreprises	Valeur cptabl	Valeur cptable des tit. dét.		
liées et les participations	Valeur brute	Valeur nette	par OSA dans l'exer.	
Entreprises liées :				
- OUDART GESTION	3 117 298	3 117 298	899 985	
- OUDART PATRIMOINE	2 096 288	2 096 288	736 000	
TOTAL GENERAL	5 213 586	5 213 586	1 635 985	

Les titres inscrits aux postes de titres de participation et d'entreprises liées ne sont pas cotés. **Détails de certains postes du bilan. Actif.** Débiteurs divers, Autres dépôts et cautionnements versés : 215 780, Clients et factures à émettre : 34 614, Fournisseurs - avances, acomptes : 236 485, Personnel et organismes sociaux 309, Etat (impôt sur bénéfice et acompte déclaration 2777) : 291 409, T.V.A. : 142 664, Intégration fiscale : 32 626, Fonds de garantie des dépôts : 122 563, Divers : 26 641, Total : 1 103 090. **Passif.** Créditeurs divers, Fournisseurs et factures à recevoir : 890 904, Personnel et organismes sociaux : 151 127, Etat (impôt sur bénéfice) : 40 328, Etat (autres taxes) : 3 844, Intégration fiscale : 10 983, Divers : 114, Total : 1 097 300, Charges à payer, Personnel et organismes sociaux : 447 019, Etat : 13 417, Divers : 2 183, Total : 462 619. Variation de la

Situation nette	situation nette.							
	Solde au 31/12/2018	Affect. du résul. de l'exer. 2018	Autres variations	Solde au 31/12/2019	Proposition d'affect. du résul. de l'exer. 2019	Solde après affectation		
Capital	5 500 000	-	0	5 500 000	-	5 500 000		
Rés. légale	550 000	0	0	550 000	0	550 000		
Réserve								
facultative	1 286 458	0	0	1 286 458	-	1 286 458		
Report à nouv.	5 676 679	165 463	- 262 500	5 579 642	- 13 818	5 565 824		
SOUS-TOTAL	13 013 137	165 463	- 262 500	12 916 100	- 13 818	12 902 281		
Résultat	165 463	-	-	- 13 818	-	-		
TOTAL	13 178 600	-	-	12 902 281	-	12 902 281		
Pr mémoire : divid. (2018)	_	_	262 500	_	0	_		

Le capital social est divisé en 308 824 actions (valeur nominale 17,81 euros) entièrement libérées. La société n'a émis aucune obligation de quelque nature que

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN. Engagements de garantie donnés. Cautions en faveur de la clientèle et d'établissements de crédit, garanties par des nantissements de comptes d'instruments financiers, pour un montant global de 310 670 euros. Engagements sur titres donnés. Néant. Engagements de garantie reçus. Nantissement de comptes d'instruments financiers en faveur de la société en garantie des prêts et cautions accordés (montant global : 8 261 011,56 euros). **Engagements sur titres reçus.** Néant.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Ventilation des revenus des titres à revenu variable. Revenus des parts dans les entreprises liées et Total, Exercice 2019: 1 635 985, Exercice 2018: 1 525 510. Ventilation des commissions. Commissions inscrites en produits. Sur opérations sur titres, Exercice 2019 : 3 221 088, Exercice 2018 : 3 547 001, Droits de garde, Exercice 2019: 1 150 532, Exercice 2018: 1 173 874, Commissions sur achats

et ventes de titres, Exercice 2019 : 2 043 793, Exercice 2018 : 2 352 378, Autres commissions sur titres, Exercice 2019: 26 762, Exercice 2018: 20 750, Sur prestations de services pour compte de tiers, Exercice 2019 : 44 981, Exercice 2018 : 70 893, Total, Exercice 2019 : 3 266 069, Exercice 2018 : 3 617 895. Commissions inscrites en charges. Sur opérations sur titres, Exercice 2019 : 866 952, Exercice 2018 : 832 440, Frais de conservation, Exercice 2019 : 842 809, Exercice 2018 : 820 752, Courtages de bourse, Exercice 2019 : 24 143, Exercice 2018 : 11 689, Rétrocessions de commissions de mouvement de bourse, Exercice 2019 : 1 430 655, Exercice 2018 : 1 646 664, Rétrocessions de droits de garde, Exercice 2019: 5 333, Sur prestations de services pour compte de tiers, Exercice 2019: 4 955, Exercice 2018: 5 651, Total, Exercice 2019: 2 307 895, Exercice 2018: 2 484 756. Composition du solde des opérations sur titres de placement. Dotations de provisions, Exercice 2019 : (90 882), Exercice 2018 : (74 943), Reprises de provisions, Exercice 2019 : 18 730, Exercice 2018 : 68 572, Moins-values de cession, Exercice 2019 : (16 352), Exercice 2018 : (48 083), Plus-values de cession, Exercice 2019 : 1 114, Exercice 2018 : 160, Solde, Exercice 2019: (87 390), Exercice 2018: (54 295). Les titres de placement ne sont pas admis à la négociation sur des marchés réglementés. Ventilation des frais de personnel. Salaires et traitements, Exercice 2019, Montant total : 1 084 220, Exercice 2018: 1 123 381, Charges sociales, Exercice 2019, Montant total: 567 247, Exercice 2018 : 566 396, Charges de retraite, Exercice 2019, Montant total : 138 429, Exercice 2018: 122 079, Autres charges sociales, Exercice 2019, Montant total: 428 818, Exercice 2018: 424 317, Charges sociales, Exercice 2019, Montant total: 59 813, Exercice 2018: 61 346, Abond s/versement libre, Exercice 2019, Montant total: 43 873, Exercice 2018: 31 401, Total, Exercice 2019, Montant total: 1 755 153, Exercice 2018: 1 782 524. Effectif et rémunérations. Cadres, Effectif salarié au 31/12/2019, Hommes : 4, Femmes : 8, Total : 12, 31/12/2018, Total : 11, Employés, Effectif salarié au 31/12/2019, Hommes : 1, Femmes : 8, Total: 9, 31/12/2018, Total: 6, Total, Effectif salarié au 31/12/2019, Hommes: 5, Femmes: 16, Total: 21, 31/12/2018, Total: 17. Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice (plus 1 mandataire social). Effectif salarié au 31/12/2019, Total: 19, 31/12/2018, Total: 15. Montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance et des . organes de direction : 2019 : 282 202 euros, 2018 : 252 844 euros. Montant global des avances et crédits accordés lors d'un exercice précédent, poursuivis pendant l'exercice : à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance : 200 000 euros, à l'ensemble des membres du directoire : 0 euro. Montant des engagements pour le compte des membres du Conseil de surveillance ou des membres du directoire : Néant. Montant des engagements en matière de retraite (non inscrit dans le horsbilan) : engagements limités à ceux résultant de l'application du Code du travail soit un montant actualisé de : 72 109 euros. L'avis n° 2004-05 du C.N.C. n'a pas d'effet sur les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2019. Hypothèses de calcul. Méthode prospective. Population tout le monde. Départ volontaire, âge de départ à la retraite 65 ans, pourcentage de charges 45 %. Taux de rotation.

Αį	ge	Ancie	Taux de rotation	
Mini	Maxi	Mini	Maxi	raux de rotation
20	29	0	14	14,00 %
30	39	0	24	9,00 %
40	49	0	34	5,00 %
50	75	0	59	0,00 %

Coefficient d'actualisation : 1,57, Taux de revalorisation : 1,00. Ventilation des autres frais administratifs. Impôts et taxes (hors frais de personnel), Exercice 2019 : 72 037, Exercice 2018 : 80 458, Loyers et charges locatives, Exercice 2019 : 961 956, Exercice 2018 : 922 073, Transports et déplacements, Exercice 2019: 17 281, Exercice 2018: 15 355, Documentation, Exercice 2019: 337, Exercice 2018: 1 127, Personnel intérimaire, Exercice 2019 : 7 196, Exercice 2018: 26 207, Fournitures et prestations de services diverses, Exercice 2019: 479 832, Exercice 2018: 627 219, Entretien et maintenance, Exercice 2019: 203 794, Exercice 2018: 181 570, Assurances, Exercice 2019: 230 739, Exercice 2018: 14 537, Honoraires, Exercice 2019: 230 739, Exercice 2018: 434 920, Publicité, Exercice 2019: 12 925, Exercice 2018: 11 626, Autres frais commerciaux, Exercice 2019 : 15 848, Exercice 2018 : 15 664, Télécommunications - Affranchissement, Exercice 2019 : 92 948, Exercice 2018 : 87 587, Divers, Exercice 2019 : 81 922, Exercice 2018 : 62 870, Total, Exercice 2019 : 2 192 550, Exercice 2018 : 2 481 213. Composition des autres produits et charges d'exploitation bancaire. Autres produits d'exploitation bancaire, Charges refacturées, Exercice 2019 : 833 858, Exercice 2018 : 845 327, Autres produits d'exploitation, Exercice 2019 : 3 752, Exercice 2018 : 202 424, Total, Exercice 2019 : 837 610, Exercice 2018 : 1 047 751, Autres charges d'exploitation bancaire, Autres charges diverses d'exploitation bancaire et Total, Exercice 2019 : 13 915, Exercice 2018 : 9 706. Ventilation des honoraires réglés aux Commissaires aux comptes. Exercice 2019. Honoraires aux Commissaires aux comptes : 134 533, Dont honoraires de contrôle légal des comptes, CABINET EY: 55 313, CABINET PWC: 57 222, Dont honoraires pour des missions autres que la certification légale : CABINET PWC : 21 997. Composition des gains ou pertes sur actifs immobilisés. Néant. Détail des éléments exceptionnels du compte de résultat. Sur opérations de gestion et Total, Charges exceptionnelles : 329, Produits exceptionnels : 66 806. Ventilation de l'impôt. La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223A du Code général des impôts, en qualité de société tête d'intégration fiscale, a effet du 01/01/2000. Les sociétés intégrées sont les sociétés OUDART GESTION et OUDART PATRIMOINE. Courant (28 %) et total. Bénéfices comptables de l'exercice avant I.S., De OUDART S.A. - 693 697, Des filiales intégrées : 2 366 655, Du groupe : 1 672 958, Réintégrations 241 294, Déductions : - 1 770 223, Résultat fiscal de l'exercice et Résultat fiscal 144 029, Impôt de l'exercice et Impôt sur les sociétés de l'exercice : 40 328, A déduire : I.S. à rembourser par les filiales : - 720 207, Impôt sur les sociétés net de OUDART S.A.: - 679 879, Résultat net comptable de OUDART S.A.: - 13 818. Les plus-values latentes sur les OPCVM ont supporté l'impôt des sociétés au taux de droit commun ; le cas échéant, les plus-values seront enregistrées comptablement dans l'exercice de réalisation et ne supporteront pas l'impôt à due concurrence. Le montant des plus-values latentes du groupe à la clôture de l'exercice s'élève à : 9 409 euros, Montant de l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : - 720 207 euros. AFFECTATION DES RESULTATS. Report à nouveau : 5 579 641,74, Résultat

de l'exercice : - 13 818,13, Total à affecter, Report à nouveau et Total affecté :

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées

5 565 823 61

générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société OUDART S.A. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 23/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit. Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Justification des appréciations - Points clés de l'audit. En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport. Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. *Informations données dans le rapport de* gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 04/05/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes. Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société OUDART S.A. par votre Assemblée Générale du 26/05/1999 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et du 24/06/2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT. Au 31/12/2019, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la dixième année. Responsabilités de la direction et des personnes constituant

le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la

direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Rapport au Comité d'audit. Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 2 juin 2020, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Didier BÉNÂTRE ; ERNST & YOUNG AUDIT : Claire ROCHAS. BILAN CONSOLIDE ALL 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF		Au 31/12/2019				
ACTIF	Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net		
Op. interbancaires						
et assimilées	72 851 615,54	0	72 851 615,54	69 275 877,51		
 Caisse, banques 						
centrales, C.C.P	4 100,94	0	4 100,94	3 850,41		
- Créances sur les						
éts de crédit à vue	30 316 207,43	0	30 316 207,43	29 950 060,63		
 Créances s/les éts 						
de crédit à terme	42 531 307,17	0	42 531 307,17	39 321 966,47		
Op. avec la citèle	8 040 220,76	143,87	8 040 076,89	6 826 940,44		
- Avces s/avoirs fin.	7 930 000,00	0	7 930 000,00	6 759 928,06		
 Int. courus s/créa. 	20 341,56	0	20 341,56	18 173,70		
 Autres créances 						
sur la clientèle	89 879,20	143,87	89 735,33	48 838,68		
Oblig., actions et						
autres tit. à revenu						
fixe et variable	27 795 088,07	108 589,70	27 686 496,37	14 888 057,27		
 Oblig. et autres 						
titres à revenu fixe	6 020 914,38	38 454,04	5 982 460,34	6 009 714,22		
 Actions et autres 						
tit. à revenu var	21 774 171,69	70 135,66	21 704 036,03	8 878 343,05		
Particip. et autres						
titres détenus à LT	44 324,37	0	44 324,37	0		
 Titre particip. aux 						
ent. à caractère fin.	44 324,37	0	44 324,37	-		

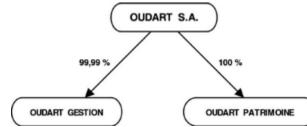
Immob. corp. et inc.	8 548 465,24	3 172 193,20	5 376 272,04	5 416 245,31
- Immob. inc	6 346 883,45	1 217 106,07	5 129 777,38	5 172 698,63
- Immob. corp	2 201 581,79	1 955 087,13	246 494,66	243 546,68
Comptes de régul.				
et autres actifs	4 190 369,48	0	4 190 369,48	4 937 070,83
- Comptes de régul.	53 321,52	0	53 321,52	59 356,50
- Autres actifs	4 137 047,96	0	4 137 047,96	4 877 714,33
TOTAL ACTIF	121 470 081,46	3 280 926,77	118 189 154,69	101 344 191,36

PASSIF	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Op. interbanc. et ass. : dettes s/les éts de crédit	1 475,00	1 100,00
Opérations avec la clientèle	95 027 348,01	77 980 136,33
- Comptes P.E.A	38 553 722,50	28 261 211,09
- Dettes rattachées sur opérations clientèle	222,85	0
- Autres comptes créditeurs de la clientèle	56 473 402,66	49 718 925,24
Comptes de régularisation et autres passifs	4 540 341,87	4 483 546,92
- Comptes de régularisation	2 720 829,09	2 741 290,91
- Autres passifs	1 819 512,78	1 742 256,01
Provisions	1 335,00	1 335,00
Intérêts minoritaires	2 413,48	2 413,20
- Réserves consolidées	2 398,20	2 321,18
- Résultat de l'exercice	15,28	92,02
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	18 616 241,33	18 875 659,91
- Capital souscrit	5 500 000,00	5 500 000,00
- Réserves consolidées et autres	13 113 159,51	13 110 155,57
- Résultat de l'exercice	3 081,82	265 504,34
TOTAL PASSIF	118 189 154.69	101 344 191.36

Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
- 310 670,00	- 155 684,32
0	- 55 438,07
8 261 011,56	6 875 571,76
	97 470,00
8 261 011,56	6 778 101,76
7 950 341,56	6 719 887,44
	- 310 670,00 0 - 310 670,00

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en euros)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	229 925,92	331 622,71
Intérêts et charges assimilées	- 19 337,81	- 4 262,01
Commissions (produits)	11 593 451,51	12 462 001,88
Commissions (charges)	- 1 270 904,26	
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociation	4 616,85	
Gains ou pertes s/op. des portef. de plact et ass	74 989,07	
Autres produits d'exploitation bancaire	7 752,00	
Autres charges d'exploitation bancaire	- 370 364,21	- 460 230,09
PRODUIT NET BANCAIRE	10 250 129,07	11 148 584,02
Charges générales d'exploitation	- 10 168 181,80	- 10 609 018,43
- Frais de personnel	- 6 848 343,46	- 7 026 130,41
- Autres frais administratifs	- 3 319 838,34	- 3 582 888,02
Dot. aux amort. et aux prov. s/immob. inc. et corp.	- 113 280,30	- 155 629,11
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 31 333,03	383 936,48
Coût du risque	2 760,10	- 2 903,97
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT	- 28 572,93	381 032,51
Résultat exceptionnel	65 546,15	21 208,85
Impôt sur les bénéfices	- 33 876,12	- 136 645,00
Intérêts minoritaires	- 15,28	- 92,02
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 081,82	265 504,34
Résultat par action (et dilué par action)	0,01	0,86

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES (en euros). I - STRUCTURES DU GROUPE ET EVOLUTION DURANT L'EXERCICE.



Liste et principales caractéristiques des entreprises consolidées.

Nom	Siège	% contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
OUDART GESTION		99,99 %	99,99 %	
	- 75002 PARIS			globale
OUDART PATRIMOINE		100,00 %	100,00 %	
	- 75002 PARIS			globale

L'exercice social de l'ensemble des sociétés consolidées est arrêté au 31/12/2019. Le capital de la société OUDART S.A. est détenu comme suit : Groupe EFG : 308 823 actions, 100,00 %, Divers actionnaires : 1 action, 0 %, Total : 308 824 actions, 100,00 %. Suite au changement de statuts d'OUDART SA validé par l'A.G.M. du 31/05/2018, les taux de détention comporte une modification par rapport à ceux de l'exercice précédent. Le groupe EFG détient désormais 308 823 actions.

II - PRINCIPES COMPTABLES: MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE. Les comptes annuels consolidés sont établis et présentés en euros. Les comptes annuels consolidés sont également établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation applicables aux établissements de crédit (Règlement de l'ANC du 26/11/2014 du Comité de la réglementation comptable). Les comptes des entreprises à caractère financier contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale : la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat est inscrite distinctement au bilan et

au compte de résultat consolidé. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le groupe ne comporte aucune société dont les comptes sont libellés en devises étrangères. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : 1. Ecarts d'acquisition. Les écarts de première consolidation inscrits dans ce poste ont été déterminés sur la base de la situation des filiales à la date d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée définie en fonction des caractéristiques de l'activité. 2. Titres de transaction. Ces titres sont acquis dans l'intention de les céder dans un délai de 6 mois. Ils sont réévalués lors de chaque arrêté comptable et à la clôture de l'exercice. 3. Titres de placement. La valeur brute des titres cotés a été déterminée au prix d'achat ou, le cas échéant, au cours du jour de leur virement du compte de « titres de transaction » sur le compte de « titres de placement ». En particulier, les obligations sont comptabilisées pour la valeur initiale au pied de coupon, à laquelle s'ajoute la valeur du coupon couru à la clôture de l'exercice. Les revenus du portefeuille titres sont comptabilisés en date d'encaissement : les intérêts courus sur les obligations sont également inscrits au compte de revenus de titres. Les primes et décotes (différences entre les prix d'acquisition coupon couru exclu et les prix de remboursement) des titres de placement à revenu fixe sont étalées linéairement. 4. Immobilisations. Immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants : droit au bail; fonds de commerce; logiciels informatiques. Immobilisations financières. Sont considérées comme immobilisations financières les obligations et autres titres à revenu fixe et les actions et autres titres à revenu variable destinés à servir de façon durable à l'activité de l'établissement. Elles sont classées à l'actif du bilan sous les postes : parts dans les entreprises liées ; une entreprise est considérée comme liée quand elle est contrôlée de manière exclusive ou conjointe ou quand la société exerce une influence notable sur celle-ci ; participations et activités de portefeuille. Ce poste regroupe les titres d'immobilisations financières d'entreprises non liées. Les créances sur ces entreprises et les intérêts courus sur ces créances sont inscrits au poste « Créances sur la clientèle ». Comptabilisation. La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Amortissement. La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée normale d'utilisation, identique pour une même catégorie de biens. A titre indicatif, les méthodes utilisées sont les suivantes : Mode et durée. Logiciels : linéaire ou dégressif 3 ou 5 ans, Agencements : linéaire 5 ou 10 ans, Matériel de transport : linéaire 4 ou 5 ans, Matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif 3 ou 5 ans, Mobilier : linéaire 5 ou 10 ans. En ce qui concerne le fonds de commerce, les éléments de calcul restent favorables par rapport à son évaluation d'apport ou d'acquisition et ne justifient aucune dépréciation et aucun amortissement. 5. Dépréciations. Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte probable qui en résultera pour l'établissement. En particulier, des dépréciations sur créances douteuses sont constituées pour faire face au risque de non-recouvrement de soldes débiteurs de comptes titres de la clientèle (montant au 31/12/2019 : 2 760 euros). 6. Fonds pour risques bancaires généraux. Conformément au règlement 90-02 du Comité de la règlementation bancaire, un fonds pour risques bancaires généraux avait été constitué pour pouvoir faire face dans les années à venir à des risques non identifiés. Compte tenu de l'évaluation des métiers, de la politique prudente de provisionnement des risques identifiés et de l'intégration de la société dans un groupe bancaire international, il a été décidé de ne plus constituer de F.R.B.G. à compter de 2004. **7. Opérations en devises.** Montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises (conformément à l'article 11 du règlement n° 89-01 du 22/06/1989) : 776 514 euros. 8. Créances et dettes. Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale à la date d'entrée en comptabilité. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable. Les créances certaines dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base des cours des devises au 31/12/2018. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en résultat. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert, en cas d'opération en devises assorties d'une couverture de change. 9. Comptes de régularisation. Parmi les comptes de régularisation, le poste « charges comptabilisées d'avance » comprend le compte « Impôts différés actifs ». Celui-ci enregistre la correction d'impôt sur les sociétés correspondant aux décalages temporaires entre les règles fiscales et les règles comptables. La contrepartie de ce compte est inscrite au compte de résultat pour les décalages nés au cours de l'exercice, et en réserve pour les décalages nés au cours des exercices précédents. Le détail des montants correspondants est communiqué plus loin. 10. Evènement subséquent à la clôture. L'épidémie de Covid-19 a des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers, qui s'aggraveraient si l'épidémie rapidement n'était pas contenue. Ces impacts auront nécessairement des conséquences sur l'activité, les revenus et le résultat. L'ampleur et la durée de ces impacts pour OUDART SA sont

impossibles à déterminer à ce stade III - INFORMATIONS SUR LES REGLES DE CONSOLIDATION. Les comptes sociaux des sociétés intégrées globalement ont été retraités dans leur présentation pour les rendre homogènes avec le plan comptable des établissements de crédit. . Aucun retraitement dans les règles et méthodes d'évaluation n'a cependant été pratiqué

IV - IMPOSITIONS. Calcul de l'impôt société de l'exercice. La société à opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du Code des impôts, en qualité de société tête d'intégration fiscale, à effet du 01/01/2000. Les sociétés intégrées sont les sociétés OUDART GESTION et OUDART PATRIMOINE. Courant (28 %) et Total. Bénéfices comptables de l'exercice avant I.S.: 1 672 958, Réintégrations : 241 294, Déductions : - 1 770 223, Résultat fiscal de l'exercice et Résultat fiscal : 144 029, Impôt de l'exercice et Impôt sur les sociétés de l'exercice : 40 328. Impositions différées. Elimination de l'impôt sur les sociétés sur les plusvalues d'OPC : 2 634, Incidence de la non déduction d'autres charges : 45 986, Total des impositions différées (en actif - charges comptabilisées d'avance), Dans le résultat du groupe, Montant des impositions différées de l'exercice : 48 620, Rappel du montant des impositions différées de l'exercice précédent : 42 168, Montant des impositions différées portées au compte de résultat de l'exercice : 8 452. Utilisation pour cette clôture du CRC 2005-05 pour la présentation des états financiers et annexes. Ventilation de l'impôt de société porté au compte de charge de l'exercice. Montant de l'impôt de l'exercice : 40 328, Incidence de l'évolution des impositions différées : - 6 452, Montant total : 33 876. V - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.

2018	Solde 31/12/2017	Variations de l'exer.	Solde 31/12/2018
Capital	5 500 000	0	5 500 000
- Part du groupe	13 067 785	42 370	13 110 155

- Part des intérêts minoritaires	2 336	- 14	2 322
SOUS-TOTAL	18 570 121	42 356	18 612 477
Part du groupe Part des intérêts minoritaires	640 214 76	- 374 710 16	265 504 92
TOTAL	19 210 411	- 332 338	18 878 073

2019	Solde 31/12/2018	Variations de l'exer.	Solde 31/12/2019
Capital	5 500 000	0	5 500 000
Réserves consolidées :			
- Part du groupe	13 110 156	3 004	13 113 160
- Part des intérêts minoritaires	2 321	77	2 398
SOUS-TOTAL	18 612 477	3 081	18 615 557
Résultat :			
- Part du groupe	265 504	- 262 422	3 082
- Part des intérêts minoritaires	92	- 77	15
TOTAL	18 878 073	- 259 418	18 618 655

Décomposition de la variation des réserves consolidées (part du Groupe). Réserves consolidées au 31/12/2018 : 13 110 156, Réserves consolidées : 13 113 160. VI - Montant global des dettes couvertes par des suretés réelles données par

des entreprises comprises dans la consolidation. Néant.

VII - MONTANT GLÓBAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS. Engagements de garantie donnés. Cautions en faveur de la clientèle et d'établissements de crédit, garanties par des nantissements de comptes d'instruments financiers, pour un montant global de 310 670 euros. Engagements sur titres donnés. Néant. Engagements de garantie reçus. Nantissement de comptes d'instruments financiers en faveur de la société en garantie des prêts et cautions accordés (montant global : 8 261 011,56 euros). Engagements sur titres reçus. Néant. VIII - ENGAGEMENTS A L'EGARD D'ENTREPRISES LIEES NON COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION. Néant. IX - ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE. Engagements limités à

ceux résultant de l'application du Code du travail soit un montant actualisé de : 510 884 euros. X - Montant global des rémunérations allouées durant l'exercice respectivement

aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise mère, en raison de leurs fonctions dans l'entreprise mère ou dans les entreprises contrôlées de manière exclusive. Montant global des rémunérations alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance et des organes de direction, 2019 : 282 202 euros, 2018 : 252 844 euros.

XI - Montant des avances et des crédits accordés aux membres des organes

Ai - Montant des avances et des credits accordes aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise mère par cette société et par les entreprises placées sous son contrôle. Néant.

XII - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DU BILAN.

AII - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DU BILAN.

Mouvements de l'actif immobilisé	Val. brute en début d'exer.	Aug.	Dim.	Val. brute en fin d'exer.
Logiciels informatiques	1 142 843	13 256	64 420	1 091 679
Fonds commercial	5 255 204	0	0	5 255 204
Immob. inc. en cours	5 080	0	5 080	0
TOTAL IMMOB. INC.	6 403 127	13 256	69 500	6 346 883
Agcts et installations	1 712 714	60 506	8 061	1 765 160
Matériel de bureau et inf	151 264	4 625	0	155 888
Mobilier	280 534	0	0	280 534
TOTAL IMMOB. CORP.	2 144 511	65 131	8 061	2 201 582
TOTAL GENERAL	8 547 639	78 387	77 560	8 548 465
		•		

2) Variation des dépréciations	Mont. des dépréc. en début d'exer.	Dotation de l'exercice	Dim. des dépréc. en cours d'exer.	Montant des dépréc. en fin d'exer.
Fonds commercial Logiciels informatiques	121 713 1 108 715	21 238 29 859	0 64 420	142 951 1 074 155
TOTAL IMMOB. INC.	1 230 429	51 097	64 420	1 217 106
Agcts et installations Matériel de bureau et inf Mobilier	1 493 315 141 190 266 460	50 497 7 293 4 393	8 061 0 0	1 535 751 148 483 270 853
TOTAL IMMOB. CORP.	1 900 965	62 183	8 061	1 955 087
TOTAL GENERAL	3 131 393	113 280	72 480	3 172 193

3) Montants des provisions en fin d'exercice	prov. en début d'exer.	ou aug. de l'exercice	diminution de l'exercice	des prov. en fin d'exer.
Provisions pour risques Provisions pr dépréciation :	1 335	0	0	1 335
- S/valeurs mob. de plact - Sur autres créances	111 434 2 904			108 590 144
TOTAL	115 673			110 069
	1	1 -		

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle	Valeur inscrite au bilan	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle de plus de 3 mois à 1 an	Durée résiduelle de plus de 1 an à 5 ans	Durée résiduelle sup. à 5 ans
Opérations interbancaires					
et assimilées (actif)	72 851 616	72 851 616	0	0	(
Créances sur la clientèle :					
- Avces s/avoirs financiers	7 930 000	75 000	4 935 000	2 920 000	(
- Int. courus sur créances	20 342	20 342	0	0	(
- Aut. créances s/la cltèle	89 735	89 735	0	0	(
Oblig. et aut. tit. à rev. fixe	5 982 460	0	3 968 180	2 014 280	'
Particip. et autres titres					
détenus à long terme	44 324	-	-	-	44 32
Comptes de régul. (actif)	53 322	13 823	35 224	4 274	(
Autres actifs	4 137 048	3 605 665	223 631	62 412	245 34
Opérations interbancaires					
et assimilées (passif)	1 475	1 475	0	0	(

Comptes créditeurs de la clientèle :						
- Comptes P.E.A	38 553 723	38 553 723	0	0	0	
- Autres cptes créditeurs	56 473 403	56 473 403	0	0	0	
Cptes de régul. (passif)	2 720 829	844 105	1 694 399	182 325	0	
Autres passifs	1 819 513	1 819 513	0	0	0	
5) Ventilation du portefeuille titres. Montante brute. Portefeuille de placement et						

5) Ventilation du portefeuille-titres. Montants bruts. Portefeuille de placement et total, Obligations et autres titres à revenu fixe: 6 020 914, Actions et autres titres à revenu variable: 21 774 172, Total: 27 795 086. Les sociétés ne détiennent aucune de leurs propres actions.

6) Evaluation des tit. de plact et des titres d'invest.	Valeur brute comptable	Différence entre la val. brute et le prix de remb.	Différence entre la val. brute et la val. de marché	Provision pour dépréc.	Valeur nette comptable
Oblig. et ass	6 020 914 21 774 172				
TOTAL	27 795 086	27 686 496	- 108 590	- 108 590	27 686 496
7) Vandiladian	d ODO	444	- 1	!!! - 4!4	T:4

7) Ventilation des OPC détenus dans le portefeuille-titres. Titres de placement et Total, Valeur nette comptable et dont OPC français : 21 704 036. 8) Autres informations concernant le portefeuille-titres au 31/12/2019. Néant. 9) Ventilation des autres actifs et des autres passifs. Autres actifs. Comptes de règlement titres des établissements de crédit, Exercice 2019 : 145 170, Exercice 2018 : 1 207 730, Débiteurs divers, Exercice 2019 : 3 991 878, Exercice 2018 : 3 669 985, Total, Exercice 2019 : 4 137 048, Exercice 2018 : 4 877 714. Autres passifs. Créditeurs divers et Total, Exercice 2019 : 1 819 513, Exercice 2018 : 1 742 256.

1742 256.

XIII - COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

1) Ventilation des intérêts et produits assimilés. Intérêts et produits assimilés inscrits en produits, Sur opérations avec les établissements de crédit, Exercice 2019 : 156 286, Exercice 2018 : 257 082, Sur opérations avec la clientèle, Exercice 2019 : 73 640, Exercice 2018 : 74 540, Total, Exercice 2019 : 229 926, Exercice 2018 : 331 623, Intérêts et produits assimilés inscrits en charges, Sur opérations avec les établissements de crédit et Total, Exercice 2019 : 19 38, Exercice 2018 : 4 262. 2°) Ventilation des commissions. Commissions inscrites en produits. Sur opérations sur titres, Exercice 2019 : 9 719 367, Exercice 2018 : 10 218 396, Droits de garde, Exercice 2019 : 934 835, Exercice 2018 : 946 181, Commissions de gestion sur clients, Exercice 2019 : 2 725 866, Exercice 2018 : 2 505 491, Commissions de gestion sur OPC, Exercice 2019 : 3 882 498, Exercice 2018 : 4 278 398, Commissions sur achats et ventes de titres, Exercice 2019 : 2 043 793, Exercice 2018 : 2 352 378, Commissions de placement d'OPC, Exercice 2019 : 3 7 729, Exercice 2018 : 15 199, Autres commissions sur titres, Exercice 2019 : 44 644, Exercice 2018 : 20 750, Sur prestations de services pour compte de tiers, Exercice 2019 : 1 874 085, Exercice 2018 : 2 243 606, Total, Exercice 2019 : 11 593 452, Exercice 2018 : 12 462 002, Commissions inscrites en charges, Sur opérations sur titres et Total, Exercice 2019 : 1 270 904, Exercice 2019 : 1 246 266. 3) Ventilation des autres produits d'exploitation bancaire. Charges refacturées, Exercice 2019 : 2018 : 2018 : 400, Transfert de charges, Exercice 2019 : 356 450, Exercice 2018 : 450 524, Charges diverses d'exploitation bancaire. Produits rétrocédés, Exercice 2019 : 356 450, Exercice 2018 : 450 524, Charges diverses d'exploitation bancaire, Exercice 2019 : 370 364, Exercice 2018 : 460 230. 5) Effectif. Effectif salarié au 31/12/2019. Cadres, Hommes : 19, Femmes : 18, Total : 37, Employés, Hommes : 1, Femmes : 9, Total : 10, To

31/12/2019. Cadres, Hommes: 19, Femmes: 18, Total: 37, Employés, Hommes: 1, Femmes: 9, Total: 10, Total, Hommes: 20, Femmes: 27, Total: 47. Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice dont, OUDART S.A. : 19, OUDART GESTION : 27. 6) Ventilation des frais de personnel. Salaires et traitements, Exercice 2019 : 4 336 624, Exercice 2018 : 4 427 888, Charges sociales, Exercice 2018 : 2 213 451, Charges de retraite, Exercice 2019 : 552 552, Exercice 2018 : 530 205, Autres charges sociales, Exercice 2019 : 1 560 282, Exercice 2018 : 1 683 246, Charges fiscales, Exercice 2019 : 131 797, Exercice 2018 : 152 096, Intéressement, participation et abondements sur versements volontaires, Exercice 2019: 267 088, Exercice 2018: 232 696, Total, Exercice 2019: 6 848 343, Exercice 2018 : 7 026 130. 7) Ventilation des autres frais administratifs. Impôts et taxes (hors frais de personnel), Exercice 2019 : 255 420, Exercice 2018 : 280 339, Loyers et charges locatives, Exercice 2019 : 1 108 919, Exercice 2018 : 1 062 831, Transports et déplacements, Exercice 2019 : 52 864, Exercice 2018 : 58 106, Documentation, Exercice 2019: 241 044, Exercice 2018: 218 951, Prestations de services, Exercice 2019: 499 913, Exercice 2018: 613 655, Fournitures, Exercice 2019: 73 642, Exercice 2018: 66 955, Entretien, réparation, archivage et maintenance, Exercice 2019 : 235 273, Exercice 2018 : 202 736, Assurances, Exercice 2019 : 35 489, Exercice 2018 : 34 668, Honoraires, Exercice 2019 : 416 445, Exercice 2018 : 619 195, Publicité, Exercice 2019 : 24 219, Exercice 2018 : 14 726, Autres frais commerciaux, Exercice 2019 : 109 067, Exercice 2018 : 117 265, Télécommunications : Affranchissement, Exercice 2019 : 122 348, Exercice 2018: 117 587, Divers, Exercice 2019: 145 195, Exercice 2018: 175 873, Total, Exercice 2019: 3 319 838, Exercice 2018: 3 582 888. 8) Ventilation des honoraires réglés aux Commissaires aux comptes. Exercice 2019. Honoraires aux Commissaires aux comptes : 216 937, Dont honoraires de contrôle légal des comptes : CABINET EY : 55 313, CABINET PWC : 103 327, Dont honoraires pour des missions autres que la certification légale : CABINET PWC : 58 297.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OUDART S.A. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 23/03/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit. Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux

comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. *Indépendance*. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le

Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Justification des appréciations - Points clés de l'audit. En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport. Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 04/05/2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes Informations résultant d'autres obligations légales réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes. Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société OUDART S.A. par votre Assemblée Générale du 26/05/1999 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et du 24/06/2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT. Au 31/12/2019, le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT dans la dixième année. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés. Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés. Objectif et démarche d'audit. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés. l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sousjacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation. il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Rapport au Comité d'audit. Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Neuilly-sur-Seine

et Paris - La Défense, le 2 juin 2020, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Didier BÉNÂTRE, ERNST & YOUNG AUDIT : Claire ROCHAS.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la